Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260416-2026_04_02A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SIVU Rohan Reguiny

Séance du 15/04/2026

Date de la convocation
04/04/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 14 En exercice : 11 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIVU Rohan Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président,

Présents : M. AUDO Daniel, M. GUILLOT Jean, M. BOULVAIS Sébastien, M. NIKOLOVSKI Jordan, M. BERNARD Elouan, Mme MOIZIARD Paola, M. BOVANI Luc, M. LE BRIS Stéphane, M. JOSSO Cédric, M. BRAGEUL Valentin, Mme GUEGAN Manon

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOUANNO Christophe à M. BRAGEUL Valentin, Mme LE GARREC Julie à Mme GUEGAN Manon
Excusé(s) : M. CHARLES Anthony

Secrétaire : M. BERNARD Elouan

Réf	2026_04_02a

Objet de la délibération : Détermination du nombre de Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant que le Comité Syndical détermine le nombre de vice-président sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ;

Vu l'effectif du comité syndical, composé de 14 membres, soit un plafond maximal de 3 vice-présidents ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer à 2 le nombre de vice-président.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :